

# L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

## Dans ce numéro

La place de l'histoire du Québec dans le réseau collégial :

**Un destin incertain**  
Page 2

**Adéquation éducation et développement territorial**

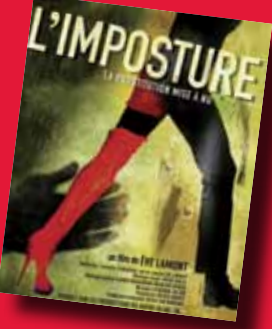


Page 2

Projet de Solidarité internationale en Haïti  
**Visite de la bibliothèque publique de Roland Mathieu à Port-au-Prince**  
Page 3

Colloque sur l'homophobie:  
**« Briser le silence, une responsabilité à partager »**  
Page 3

**Abolir ou décriminaliser la prostitution?**  
Page 4



**L'IMPOSTURE - la prostitution mise à nu**  
Page 4

**Retour sur la négociation**  
Page 4

**Je m'évalue... tu m'évalues... il m'évalue...**  
Page 5

Prix Nicole-Fortin 2011  
**Un soutien à l'implication étudiante**  
Page 5

**Le cégep de la Gaspésie et des Îles**  
Page 6



**Cégep de la Gaspésie et des Îles ou Porte-étendard de la dévitalisation des régions ressources**  
Page 6

## Lettre ouverte aux ministres Julie Boulet et Line Beauchamp

**Les membres de l'exécutif de la FEC-CSQ**

Mesdames les Ministres,

Les consultations régionales pour l'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi, chapeautées par vos ministères respectifs, sont maintenant amorcées. Il ne fait aucun doute que celles-ci se révéleront fertiles en commentaires et en suggestions susceptibles d'aider le gouvernement à relever les défis importants soulevés par les questions proposées au débat. Dans cet esprit de participation large et constructive à des échanges qui, nous l'espérons, contribueront au développement du Québec de demain, la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) tient à s'adresser personnellement à vous afin de faire mieux connaître sa réflexion sur le sujet.

D'entrée de jeu, il importe de préciser qu'une amélioration significative de l'adéquation entre la formation et l'emploi ne peut être atteinte qu'au terme d'une réflexion globale qui prenne en considération certains enjeux contextuels cruciaux. Notamment, la baisse démographique anticipée dans plusieurs régions du Québec, qui se fait déjà cruellement ressentir dans certaines, constitue une menace majeure pour l'accessibilité, la diversité et la qualité de la formation et, subséquemment, pour le développement socioéconomique régional. Par ailleurs, l'essor démographique que connaissent d'autres régions génère également des obstacles à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. Le phénomène des écarts démographiques entre les régions du Québec oblige le gouvernement à penser à des solutions qui soient à la fois locales et globales. Pour nous, ce constat en commande d'autres.

Tout d'abord, l'approche régionalisée de la gestion de l'offre de formation, telle que nous la connaissons depuis 2006, bien qu'elle constitue une avenue à privilégier et à bonifier, s'est révélée à l'épreuve incapable d'apporter les solutions durables et structurantes espérées. La diversité des acteurs impliqués, le manque de communication et de coordination suprarégionale, la gestion par silos et la difficulté d'opérer les arbitrages locaux sont des obstacles que seule peut lever une intervention nationale, dans le respect des acteurs et des paliers locaux.

Selon la FEC-CSQ, aucune solution porteuse pour améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi ne peut faire l'économie de cette réflexion, même si la portée de celle-ci déborde le cadre donné aux consultations régionales présentement en cours.

Cet appel à la réflexion large, c'est non seulement la FEC-CSQ qui le lance, mais également certains directeurs généraux de collège. Selon nous, le développement et le maintien d'une offre de formation publique diversifiée, qua-

d'un plan d'action national visant à soutenir les programmes techniques à faible effectif, à valoriser la formation technique partout au Québec et à assurer la cohésion suprarégionale de l'offre de formation. Le MELS devrait agir pour faire en sorte de déployer les synergies à l'intérieur d'un réseau des collèges actuellement gangrené par la compétition malsaine entre établissements publics. Sans qu'il soit

question de revenir à une approche mur-à-mur, une action globale, asymétrique si nécessaire, nous semble la meilleure façon de tirer parti du réseau des collèges et de faire œuvre durable tant pour la formation que pour l'emploi, au local comme au national.

Force est de constater que le maintien d'une infrastructure de formation sur tout le territoire est une nécessité

incontournable; comment en effet relancer l'économie d'une région en la privant de ses leviers de formation? Le premier obstacle à lever est donc celui de la faible fréquentation de nombreux programmes de formation technique. En ce sens, et pour une relance pérenne de la formation technique, la FEC-CSQ privilégie le recours à des stratégies capables d'augmenter le nombre d'inscriptions dans le réseau des cégeps. La mise en place de services favorisant l'expression de la demande de formation (information centralisée sur l'offre de formation, accueil, intégration, orientation), la promotion nationale et la valorisation des études techniques, le soutien à la formation de base et à la persévérance scolaire, l'application de processus crédibles de reconnaissance des acquis, l'établissement de véritables parcours de continuité de formation entre le secondaire, le collégial et l'université et un meilleur financement des études à temps partiel sont autant de moyens de lutter contre le déficit démographique et de hausser le taux de participation aux études pour l'ensemble de la population québécoise. De même, des mesures de bonification au Régime des

prêts et bourses ou d'autres incitatifs financiers pourraient soutenir les étudiantes et les étudiants ayant fait le choix de poursuivre leur formation dans un programme technique à faible effectif, notamment dans les régions touchées par une baisse démographique notoire.

Sur le plan de l'offre de formation, outre la nécessité de rendre celle-ci plus cohésive et plus accessible, les efforts devraient se tourner vers le soutien concret à la formation continue dispensée dans les collèges par le biais d'un financement adéquat, notamment par l'octroi d'enveloppes ouvertes. Le développement de créneaux particuliers de formation et l'implantation de programmes exclusifs, qu'ils soient ou non liés aux particularités régionales, pourraient permettre d'assurer à tous les établissements du réseau une masse critique viable d'étudiantes et d'étudiants dans un contexte de baisses et de hausses démographiques localisées. Agir en ce sens permettrait, nous le croyons, de faire jouer au réseau des collèges son rôle d'acteur national et local.

Ainsi, l'exercice de formuler les réponses appropriées aux questions soulevées par la consultation nationale montre bien la nécessité de pousser la réflexion beaucoup plus loin, sans la limiter au palier régional et aux strictes préoccupations de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Par ailleurs, le monde de l'emploi doit lui aussi apporter son soutien au réseau des collèges, en rehaussant notamment sa demande de prestation de service et en approfondissant sa connaissance des caractéristiques originales de ce réseau. Nous déplorons le fait que la plupart du temps, on accorde bien peu d'importance au réseau des collèges, tant dans l'opinion que dans les politiques gouvernementales, et que ce manque de visibilité est en bonne part responsable de la méconnaissance des qualités propres à cet ordre d'enseignement et un frein majeur à son développement. La reconnaissance, la consolidation et la relance d'un véritable réseau de formation collégiale sur tout le territoire du Québec représentent la solution la plus structurante à court et à moyen terme, si le Québec ne veut pas se contenter de coûteux coups d'épée dans l'eau, mais améliorer de manière durable l'adéquation entre la formation et l'emploi.

En espérant que vous prendrez en considération les pistes de solutions que nous vous proposons, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, nos salutations distinguées.



et transférable ainsi que l'instauration d'une véritable culture de la formation continue ne peuvent plus dépendre de solutions à la pièce, éphémères et lourdes de coûts à moyenne échéance : le Québec mérite mieux. Le réseau des collèges, qui possède une expertise reconnue par les employeurs ainsi qu'une accessibilité plus qu'enviable sur l'ensemble du territoire, tant pour les étudiantes et les étudiants que pour les entreprises, tout en constituant un solide levier de développement régional, doit être au cœur des stratégies qui seront mises en place pour relever les défis soulevés par cette tournée. Or, ce réseau ne semble parfois n'en porter plus que le nom, tant l'autonomie institutionnelle des établissements en a compromis la cohérence, faisant de l'offre des programmes réguliers et des attestations d'études collégiales un véritable chaos qui limite sa fréquentation et mine son fonctionnement interne.

Il nous apparaît évident que le MELS doit réaffirmer son leadership au niveau collégial par l'élaboration et la mise en œuvre

## La place de l'histoire du Québec dans le réseau collégial

# Un destin incertain

L'éducation a pour objectif d'assurer l'acquisition des outils nécessaires pour évoluer dans un cadre social commun. Cette participation fondamentale de l'éducation à la socialisation se décline sous de multiples formes. L'apprentissage d'un langage commun est le défi premier que rencontre le réseau de l'éducation. Mais pour participer pleinement à la vie sociale, il ne suffit pas de parler la même langue, il est aussi nécessaire de connaître l'histoire de sa collectivité, et ce, afin de prendre part au devenir collectif de celle-ci. Sur cette question, force est de constater que le réseau collégial québécois dédaigne à remplir cette tâche cruciale.



**Hubert Forcier**  
Conseiller politique et agent d'information à la FEC-CSQ  
fec.forcier.hubert@csq.qc.net

l'année 2010, ils ont mené une étude auprès de 140 enseignantes et enseignants en histoire au collégial, en plus d'étudier la liste des cours offerts en histoire depuis janvier 1995. Ils en viennent à la conclusion que « la place du cours d'histoire du Québec est marginale dans la très grande majorité des établissements collégiaux<sup>1</sup> », alors que ce cours n'occupe plus que 8 % des cours d'histoire offerts au collégial.

C'est du moins ce qu'avancent Gilles Laporte et Myriam D'Arcy dans la recherche *Je ne me souviens plus*. Au cours de



Gilles Laporte



Myriam D'Arcy

Ce phénomène est surtout causé par deux tendances, soit par l'importance croissante des questions internationales dans les cours d'histoire et par la place primordiale qui est donnée à l'histoire des identités particulières.

Alors que l'on boude les cours d'histoire du Québec, les cours d'histoire internationale sont de plus en plus prisés. Des efforts constants sont consentis à l'exposition des « enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation<sup>2</sup> ». S'il n'est pas question de se dresser contre cette tendance, nous pouvons tout de même nous demander si nous ne devrions pas avant tout consacrer nos énergies à comprendre la société québécoise, pour ensuite pouvoir porter un regard éclairé sur les autres sociétés.

Les chercheurs remarquent aussi une augmentation significative des cours d'histoire portant sur les identités particulières.

Encore une fois, il n'est pas question de s'opposer à l'histoire des identités particulières, mais il nous apparaît crucial d'insérer cet intérêt dans un cadre défini auquel nous participons toutes et tous, soit celui de notre appartenance à la société québécoise.

En somme, si l'intérêt pour la citoyenneté en contexte mondialisé et pour l'histoire des minorités est en soi bénéfique, il ne doit pas entraîner l'effacement de la référence à la société québécoise dans les cours d'histoire au collégial. C'est pourquoi l'ajout d'un cours obligatoire d'histoire du Québec dans la formation générale est une piste de solution à envisager.

1 Laporte, Gilles et D'Arcy, Myriam, *Je ne me souviens plus : L'état désastreux de l'histoire nationale dans le réseau collégial public du Québec*, Fondation Lionel-Groulx, novembre 2010, p. 5.

2 *Ibid.*, p. 19.

## Vie syndicale

# Adéquation éducation et développement territorial

Alors que s'amorce la tournée du MELs sur l'adéquation formation-emploi, syndicats et associations étudiantes réaffirment l'importance du maintien et du développement du réseau collégial et exigent une stratégie gouvernementale globale en soulignant le rôle des cégeps comme leviers du développement régional et national.



**Catherine Paradis**  
3<sup>e</sup> vice-présidente à la FEC-CSQ et enseignante au cégep de Rimouski  
Catherine.Paradis@cegep-rimouski.qc.ca

La FEC, dans ses propositions sur la formation technique et la tournée régionale<sup>1</sup>, insiste sur la reconnaissance de ce rôle et réclame aussi un plan d'action national qui assure le maintien et le développement d'une offre de formation publique diversifiée, qualifiante, transférable et citoyenne accessible sur l'ensemble du territoire, un plan qui renforce le réseau des cégeps et limite la compétition entre les établissements. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) abonde en ce sens et lance sa campagne d'appuis « Pour un réseau collégial partout, pour tous! » Enfin, la CSQ rappelle, dans son document préparatoire à la tournée, que l'on doit « retrouver une vision de réseau dans le déploiement de l'offre de formation professionnelle et technique sur l'ensemble du territoire québécois. [...] Nous croyons également que cette coordination doit être orchestrée au palier national, par le MELs et les acteurs concernés, dans une perspective d'occupation du territoire et de développement économique régional.<sup>2</sup> »

### Disparités et accessibilité

Le message a beau être porté par plusieurs voix, il circule difficilement car il soulève des questions importantes mais déchirantes : alors que certaines régions se dépeuplent et que d'autres explosent, que des cégeps voient certains de leurs programmes fermer et que d'autres demandent au MELs d'augmenter leur devis scolaire<sup>3</sup>, que faire pour continuer à assurer cette formation de qualité accessible à tous (au plus près des populations) qui contribue à vitaliser tout le Québec?

Développement régional et système éducatif sont intimement liés. Pour assurer la vitalité et le développement des régions, on doit permettre aux jeunes d'y rester et leur donner accès à une éducation supérieure près de chez eux.

### Un tournant territorial

Selon Mme Danielle Lafontaine, professeure en développement régional à l'UQAR (de 1978 à 2009) et chercheuse au CRDT<sup>4</sup> et au GRIDEQ<sup>5</sup>, nous sommes pré-

sentement dans un « tournant territorial des idées et des politiques » : de multiples opportunités s'offrent aux acteurs qui occupent et habitent les territoires. Depuis les années 2000-2001, au niveau politique, il s'est fait sur le terrain plusieurs choses très intéressantes. La Politique nationale de la ruralité (PNR) et la Loi et Stratégie de développement durable (DD), qui proposent une vision où l'économie, le social et l'environnemental sont pris en compte, en sont de bons exemples. Les projets ACCORD, où certaines régions sont leaders ou co-leaders, aussi. Or, ces créneaux ne se bâtissent pas du jour au lendemain.

### L'éducation et la culture, les parents pauvres du développement

Tant dans le cas de la PNR que dans le cas de la Loi et Stratégie de DD et des projets ACCORD, toute la question des savoirs, des compétences, des expertises, de l'innovation et de la créativité, qui ne se développent pas tout seul, est essentielle. Mme Lafontaine considère que l'éducation et la culture (qui sont liées) sont les parents pauvres dans la question du développement : « Nous sommes dans un univers où l'on met l'accent sur la production. La culture, la formation, la créativité sont souvent tenues pour acquies ou considérées comme allant de soi; elles ne sont pas considérées comme l'élément le plus crucial alors que c'est le plus crucial de tous. Et cette créativité n'est pas seulement l'outil crucial du développement économique, mais elle l'est aussi pour le développement des êtres humains et sociaux dans le développement. La finalité même du développement est autant culturelle qu'existentielle. Il faut vivre, et pour cela il faut travailler et innover, mais il faut aussi que les êtres humains puissent s'épanouir dans les cadres sociaux. La culture et la formation, et toute la question des missions éducatives sont donc très importantes.<sup>6</sup> »

### Ne pas couper l'arbre avant que ses fruits soient mûrs

Nous voilà donc dans un tournant, et les réseaux de l'éducation sont au cœur de ce grand projet de développement durable solidaire où l'on propose une mise en valeur multiforme et multifonctionnelle de ressources multiples, et la construction de ressources nouvelles. Toutefois, nous sommes également dans un moment où l'on constate que tout n'a pas porté fruit. Or, si l'on coupe dans les services éducatifs maintenant ou si on les diminue ou si on ne



Danielle Lafontaine

parvient pas à leur donner de nouveaux paramètres, tous les efforts qui ont été faits au cours des trente dernières années, en particulier au cours de la dernière décennie, ne pourront pas vraiment donner tous leurs fruits.

### Le développement d'un dialogue et d'une vision

« Il faut garder un œil sur nos spécificités, nos valeurs et nos exigences; éviter les alignements trop rapides, qu'on ne s'approprie pas. Si seulement on n'avait pas le sentiment d'être poussé par une sorte d'urgence fataliste, mais qu'on avait le sentiment d'avoir une certaine prise. Il faut se donner les conditions pour retrouver un enthousiasme, se donner le temps de discuter au national, dans chaque région et dans chaque MRC, dans des conditions respectueuses où la parole circule, pour se donner un projet, une vision pan québécoise. Dans ce grand chantier de l'éducation pour le développement, qui doit être remis au-devant de la scène d'une préoccupation pan québécoise comme ce fut le cas pendant la Révolution tranquille, les cégeps sont plus nécessaires que jamais; mais ils ont besoin de moyens renouvelés, et d'autres nouveaux.<sup>7</sup> »

La FEC poursuivra sa réflexion sur cette question lors du prochain Conseil régional, qui se tiendra à Rimouski les 2 et 3 juin. Mme Lafontaine y prononcera une conférence sur le sujet afin de lancer la discussion.

1 Proposition de la FEC-CSQ pour relancer la formation technique dans le réseau collégial, [en ligne] [www.fec.csq.qc.net/sites/1678/documents/dossiers/proposition\\_fec\\_formation\\_technique.pdf](http://www.fec.csq.qc.net/sites/1678/documents/dossiers/proposition_fec_formation_technique.pdf) (consulté le 12 avril 2011).

2 CSQ, *Cinq grands défis pour améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi*, [en ligne] [http://travail.csq.qc.net/sites/1673/documents/grands/cinq\\_grands\\_defis.pdf](http://travail.csq.qc.net/sites/1673/documents/grands/cinq_grands_defis.pdf) (consulté le 12 avril 2011).

3 Le devis scolaire est l'assise sur laquelle repose la planification des besoins relatifs aux investissements requis pour l'accroissement des parcs immobilier et mobilier. Il fixe par conséquent le nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'un établissement peut accueillir. Le Cégep de Lanaudière à L'Assomption, par exemple, a obtenu en janvier 2011, une majoration de son devis scolaire de 1 270 à 1 645 étudiants.

4 Centre de recherche sur le développement territorial.

5 Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec.

6 Entretien avec Mme Danielle Lafontaine, chercheuse en développement régional à l'UQAR, au CRDT et au GRIDEQ, réalisé le 7 avril 2011

7 *Ibid.*

## Projet de Solidarité internationale en Haïti

# Visite de la bibliothèque publique de Roland Mathieu à Port-au-Prince

Roland Mathieu est un éducateur originaire d'Haïti, aujourd'hui retraité après une longue carrière comme enseignant au Québec. Son rêve avait toujours été de permettre au plus grand nombre de ses compatriotes haïtiens de s'instruire et de s'éduquer par la lecture. Depuis plus de deux décennies, son rêve a pris forme et n'a cessé de grandir; sa bibliothèque a pignon sur rue au centre-ville de Port-au-Prince. Parallèlement au 8<sup>e</sup> Congrès de la CNÉH tenu en mars dernier, *L'ENJEU* a eu la chance de visiter la Bibliothèque publique que maintiennent, à bout de bras, Roland Mathieu et Sonie, son épouse.



**Pierre Girouard**  
4<sup>e</sup> vice-président à la FEC-CSQ et responsable de l'international  
pierre.girouard@cegepst.qc.ca

## Le long parcours d'un éducateur dans l'âme

Le long chemin de Roland Mathieu s'est amorcé au tournant des années 70 quand il a quitté Port-au-Prince pour venir enseigner en Abitibi. Il s'est ensuite retrouvé à la fois enseignant dans différentes institutions secondaires et professeur chargé de cours à l'Université de Montréal. Lui et sa conjointe ont fait du Québec leur seconde patrie, au point d'y élever leurs deux filles. Mais une fois l'heure de la retraite arrivée, Roland et Sonie ne pouvaient résister plus longtemps à l'appel de leurs racines haïtiennes. Mais s'ils sont retournés vivre à Port-au-Prince, c'est aussi et largement afin de vivre et d'assumer pleinement, sur place, cette mission d'éducateur du peuple dont Roland s'était investi depuis longtemps.

## Le rêve d'une vie : des livres pour tous

La bibliothèque publique de Roland Mathieu est située non loin du Champ-de-Mars et du Palais présidentiel, un quartier très animé où les jeunes générations et les étudiants universitaires sont nombreux. Sur place, Roland nous explique comment son projet a commencé. Alors qu'il poursuivait sa carrière dans l'enseignement au Québec, vers la fin des années 80, Roland caressait ce projet de monter une bibliothèque publique dans la capitale haïtienne pour aider à l'alphabétisation, à l'éducation et au développement culturel de la population. Il a d'abord réussi à amasser pas moins de 100 000 livres avant d'obtenir de l'aide financière pour les faire transporter à Port-au-Prince. Il a réussi à en faire transporter environ les trois quarts et a établi sa bibliothèque dans les multiples pièces d'une immense maison qu'il loue à cette fin.

Dans sa bibliothèque, Roland a des livres sur tous les domaines, classés comme dans une vraie bibliothèque, selon la classification Dewey. Il y a bien sûr certains livres qui sont pour consultation sur place seulement, avec la

possibilité de faire des photocopies, mais il y en a également qui peuvent être empruntés. Les utilisateurs doivent souscrire à un abonnement annuel au coût d'environ deux dollars. Il y a des livres pour toutes les catégories d'âge, des plus petits aux plus grands, même si Roland a constaté au cours des dernières années une fréquentation accrue par les étudiants universitaires et les adultes.

## Malgré le séisme, Roland Mathieu refuse de fermer les livres !

D'une pièce à l'autre, Roland nous explique comment le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a secoué et endommagé sa bibliothèque, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. D'une part, la structure du petit

quadrupèdes avaient choisi de ne pas s'en tenir à un rôle de rats de bibliothèque !

## Appel à la mobilisation pour soutenir ce projet intimement pédagogique

Lentement mais sûrement, Roland et son épouse ont tout nettoyé et remplacé. La bibliothèque est aujourd'hui remise sur pied, mais le dépôt de livres doit être reconstruit. De plus, la collection de volumes a besoin d'être améliorée et remise à jour, particulièrement dans les domaines scientifiques. Mais heureusement, certains syndicats de l'enseignement sont déjà prêts à poser des gestes concrets afin de soutenir et d'assurer la continuité de ce projet éminemment pédagogique.



Roland Mathieu montrant ici certains ravages causés par le séisme du 12 janvier 2010 dans sa bibliothèque publique de Port-au-Prince.

Photo : Pierre Girouard

dépôt de livres situé à l'arrière a été considérablement ravagée, à un point tel que les livres s'y trouvant sont devenus une perte totale à cause de la pluie. D'autre part, toutes les étagères contenant ces dizaines de milliers de livres ont été tellement secouées que tous les livres sont tombés par terre au milieu de chacune des nombreuses pièces, avec comme résultat que la bibliothèque dut inévitablement rester fermée pendant plusieurs mois. Il n'en fallut pas plus pour que certains petits visiteurs, avides de savoir, en profitent alors pour s'infiltrer et dévorer de nombreux volumes. Malheureusement, ces petits lecteurs

Couple extraordinaire, Roland et Sonie Mathieu offrent une leçon de vie très édifiante. Roland est un personnage admirable, plein de jovialité et d'humour. Pourtant retraité, il ne s'arrête jamais. En plus de sa bibliothèque, il continue de faire de l'enseignement comme bénévole. Certes, Roland aurait pu se contenter de retirer ses rentes du Québec comme enseignant, mais il voulait absolument réaliser son rêve dans sa terre natale en Haïti : aider à répandre la culture et aider ses compatriotes à progresser comme il avait lui-même eu l'opportunité de le faire.

## Colloque

### Bilan du colloque pour agir contre l'homophobie dans le milieu de l'éducation : « Briser le silence, une responsabilité à partager »



**Julie Racine**  
Enseignante au collège de Bois-de-Boulogne  
julie.racine@bdeb.qc.ca

Les 14 et 15 avril derniers ont eu lieu à l'UQÀM le premier colloque organisé par les tables nationales de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et du réseau collégial. Intitulé « Briser le silence : une responsabilité à partager », le colloque a réuni plus de 300 participants impliqués de diverses manières dans le réseau scolaire québécois, dans l'objectif de réfléchir aux effets de l'homophobie<sup>1</sup> en milieu scolaire.

Le colloque a commencé le 14 avril en soirée par une allocution de son président d'honneur, le comédien Martin Laroque, et par une conférence d'ouverture donnée par Line Chamberland. Professeure à l'UQÀM, elle a présenté les résultats de la recherche *Homophobie en milieu scolaire* qui a été menée sous sa direction<sup>2</sup>. En fin de soirée, les participants au colloque ont pu assister à une représentation de la pièce *Le cri du miroir*. Cette pièce est présentée depuis plusieurs années par le GRIS-Chaudière-Appalaches dans le cadre de ses activités de démystification de l'homosexualité dans les écoles secondaires.

Le lendemain, une conférence de Bill Ryan (professeur à McGill) intitulée *Où en sommes-nous dans le monde avec*



*l'homophobie?* a permis de situer les enjeux du colloque dans une perspective plus large en faisant un bilan de la situation des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles dans le monde. Après cette conférence, les participants se sont séparés pour assister à différents ateliers. Alors que certains de ces ateliers permettaient de prendre connaissance des résultats de différents travaux portant sur les réalités des jeunes touchés par l'homophobie en milieu scolaire, d'autres étaient davantage axés sur les stratégies qui peuvent être mises en place pour lutter contre le phénomène. Les organisateurs ont clos

le colloque en fin de journée en soulignant que le plan d'action gouvernemental qui devrait permettre la mise en œuvre de la politique québécoise de lutte contre l'homophobie adoptée en 2009 se fait toujours attendre.

Comme l'annonçait son titre, le colloque a ainsi permis de mettre en évidence le rôle crucial que doivent jouer les différents intervenants du milieu scolaire qui, comme en ont fait état les différents témoignages d'élèves qui ont été rapportés lors du colloque, demeurent trop souvent silencieux lorsqu'ils sont témoins de gestes ou de propos à caractère homophobe.

- 1 Dans le cadre du colloque, l'homophobie a été définie comme « toute attitude ou geste négatif pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte, des gaies, des lesbiennes, des personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes et canons de la masculinité ou de la féminité » (Ministère de la Justice, *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, 2009).
- 2 Le rapport rédigé à la suite de cette recherche, ainsi que d'autres documents contenant des résultats de recherche présentés les 14 et 15 avril derniers sont disponibles sur le site du colloque au [www.homophobie2011.org](http://www.homophobie2011.org).

# Abolir ou décriminaliser la prostitution?

Le mois de mars a été marqué, au Québec, par la résurgence d'un débat – le plus vieux du monde? – qui divise à la fois la population et le mouvement des femmes.



**Silvie Lemelin**  
Enseignante en philosophie,  
Cégep de Victoriaville  
Coordonnatrice du Comité de la  
condition des femmes, FEC-CSQ  
lemelin.silvie@cgpvicto.qc.ca

## Abolir la prostitution...

En effet, Ève Lamont présentait son documentaire *L'imposture : la prostitution mise à nu*. Selon elle, le libre choix et le plaisir ne sont que des mythes nourris par l'industrie du sexe. Donnant la parole à de nombreuses prostituées, la documentariste, à l'instar de plusieurs groupes féministes<sup>1</sup>, se montre favorable à l'abolition de la prostitution.

## ...ou protéger les droits des « travailleuses du sexe »

D'autres féministes<sup>2</sup> plaident plutôt pour une décriminalisation totale du « travail du sexe » qu'elles considèrent comme un travail comme les autres. Elles réclament pour les prostituées le droit de s'engager dans des relations sexuelles tarifées avec d'autres adultes sans être criminalisées et le droit de travailler dans des conditions exemptes de violence. Aussi cherchent-elles davantage à « syndiquer » les prostituées qu'à abolir cette pratique.

## Pourquoi ce débat, ici et maintenant?

L'actuelle controverse trouve ses racines dans le jugement rendu en septembre 2010 par la Cour supérieure de l'Ontario, dans la cause *Bedford c. Canada*<sup>3</sup>. La décision de la juge Himel a semblé donner raison aux partisans de la protection des droits des prostituées. Si ces derniers s'en sont unanimement réjouis, les abolitionnistes l'ont vertement décriée. Mais quelle est la portée exacte de cette décision?

## L'affaire Bedford

La prostitution est légale au Canada, mais plusieurs de ses pratiques sont criminalisées. Parmi celles-ci : vivre des fruits de la prostitution, tenir une maison de débauche et faire de la sollicitation publique. Selon trois prostituées, ces dispositions les privent de droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés quant à leur sécurité (art. 7) et

à leur liberté d'expression (art. 2). C'est pourquoi elles ont demandé à la Cour de déclarer inconstitutionnelles ces trois dispositions du Code criminel canadien.

## Le droit à la sécurité

La juge leur donne raison sur la question du droit à la sécurité. Le nombre de meurtres ou d'actes de violence subis par les prostituées qui exercent dans la rue montre qu'elles auraient avantage à pouvoir exercer dans des lieux protégés. Or, elles ne peuvent tenir de maison de débauche, ni embaucher de gardien de sécurité ou de chauffeur privé, puisque ces employés pourraient être considérés comme vivant des fruits de la prostitution. Enfin, parce que la sollicitation est interdite, les prostituées, pour éviter l'arrestation, sont contraintes à conclure les transactions rapidement sans pouvoir filtrer les clients potentiellement belliqueux, armés ou intoxiqués, ou sans pouvoir transmettre le numéro d'immatriculation de la voiture du client ni l'adresse où elles se rendent.

## La liberté d'expression

En interdisant aux prostituées de communiquer avec leurs clients pour assurer leur intégrité physique et psychologique, le Code criminel brime leur liberté d'expression, estime la juge. Or, l'État canadien aurait pu trouver un moyen légal de minimiser cette atteinte à leur droit.

Le jugement, particulièrement intéressant ici, recense les législations adoptées par d'autres États. D'abord celles des régions (Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Allemagne, etc.) qui ont légalisé les bordels, créé des zones de tolérance sécuritaires ou permis la sollicitation à certaines condi-

tions. Mais aussi l'approche suédoise radicalement différente qui rend illégal l'achat de services sexuels et le proxénétisme sans criminaliser pour autant les prostituées, d'abord considérées comme des victimes.

## Ce que le jugement dit...

Le jugement Himel n'invalide que les trois articles contestés par les prostituées. Les autres dispositions<sup>4</sup> régissant la prostitution demeurent en vigueur. Si le législateur estime que la multiplication de bordels n'est pas dans l'intérêt public, il doit proposer des amendements adéquats au Code criminel. Le gouvernement conservateur a plutôt choisi de porter la décision en appel afin d'échapper au débat. Cette affaire ira probablement jusqu'en Cour suprême.

## ... et ce qu'il ne dit pas

Jamais la juge n'affirme que la prostitution doit être légalisée. On peut continuer à en criminaliser certains aspects, tant que les droits protégés par la charte sont respectés. Abolir la prostitution n'est pas non plus une voie illégitime. La balle est dans le camp du gouvernement qui doit choisir entre différents scénarios.

## Un monde sans prostitution est possible

Le Canada a l'obligation de protéger les droits des femmes à la dignité et à l'égalité. Conséquemment, il faut décriminaliser celles qui sont amenées à la prostitution en raison de leur pauvreté, de leurs dépendances, de leur faible estime d'elles-mêmes ou de l'exploitation dont elles sont victimes. Car le mythe de l'étudiante qui choisit librement d'offrir des services sexuels en échange de sommes faramineuses pour payer ses études camoufle la pénible réalité vécue par la plupart des prostituées. Le documentaire *L'imposture* l'illustre.

Mais décriminaliser les prostituées ne signifie pas décriminaliser l'industrie de la prostitution, les proxénètes et les clients. Il existe des alternatives. La Suède a adopté en 1999 une loi qui définit la prostitution comme une violation des droits de la personne et une violence faite aux femmes. Elle instaure des programmes de prévention, des ressources pour aider les femmes à en sortir, des campagnes d'éducation et des sanctions qui ont réduit la demande et fait fuir l'industrie du sexe. Le nombre de femmes prostituées y est passé de 3000, en 1995, à environ 600 en 2008<sup>5</sup>. La Norvège et l'Islande ont adopté des lois similaires.

## L'IMPOSTURE - la prostitution mise à nu

Diffusé dans quelques cinémas québécois, le documentaire d'Ève Lamont a été salué par la critique comme « essentiel » et « percutant ». Évitant les discours d'intellectuelles ou de militantes, la réalisatrice donne la parole à des filles de la rue, escortes ou masseuses de tous âges, qui ont exercé et parfois exercent encore leur activité à Québec, Montréal ou Ottawa.

*L'imposture* s'éloigne de l'image idéalisée des prostituées. Il montre, souvent crument, que la plupart d'entre elles ont été violées ou maltraitées pendant leur enfance, ou exploitées par un « chum » devenu proxénète, pour en arriver à se percevoir uniquement comme un objet sexuel. Certaines sont devenues toxicomanes, plusieurs ont des problèmes psychologiques, presque toutes subissent de la violence. Elles recourent à la prostitution non par choix, encore moins par plaisir, mais par besoin d'argent.

Le documentaire s'appuie notamment sur l'expérience-terrain de l'anthropologue Rose Dufour, fondatrice de *La Maison de Marthe*, organisme de Québec qui accompagne les femmes dans leur processus de sortie de la prostitution. Il illustre leur difficulté à retrouver une vie normale et dénonce la rareté des services qui leur sont offerts.

Bref, des témoignages bouleversants qui mettent à nu la brutalité de la prostitution.

En somme, ce n'est pas parce que la prostitution est le « plus vieux métier du monde » qu'il faut accepter que se perpétue cette violence. Ce sophisme, l'appel à la tradition, n'a servi qu'à justifier faussement notre indifférence et notre inertie. La prostitution, au fond, c'est peut-être plutôt « le plus vieux mensonge du monde ».

- 1 La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) organisait à Montréal, également en mars, un « tribunal populaire » qui, au terme d'un weekend de témoignages et d'analyses, dénonçait une vision idéalisée de la prostitution et se positionnait plutôt en faveur d'un monde sans prostitution.
- 2 L'Alliance féministe solidaire (ASF) ou Stella, à Montréal, par exemple.
- 3 *Bedford c. Canada*, 2010 ONSC 4264, un arrêt de 135 pages!
- 4 Par exemple celles interdisant l'entrave à la circulation des véhicules, la prostitution infantile, la grossière indécence, le proxénétisme avec coercition, etc.
- 5 Hasiuk, Mark, *Prostitution – Une avocate féministe décrit le succès de la Suède contre la prostitution*, Vancouver Courier, 18 mars 2011, cité par Sisyphie, [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=3810](http://sisyphe.org/article.php?id_article=3810)

## Retour sur la négociation

Le 9 mars dernier, à Montréal, la FEC signait la nouvelle convention collective 2010-2015. Elle est en vigueur depuis cette date. Toutefois, les nouvelles échelles de traitement sont ajustées soixante (60) jours après la signature de la convention collective, c'est-à-dire le 8 mai. Aussi, les membres de la FEC ont droit à une rétroactivité salariale de 0,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, qui est payable au plus tard le 8 mai 2011.

D'autres dispositions de la convention collective relative à la rémunération sont d'application rétroactive : l'enseignante ou l'enseignant hors échelle; l'indemnité de remplacement du revenu de la CSST et de la SAAQ; les montants versés pour disparités régionales; la progression salariale accélérée; le calcul de l'expérience professionnelle ou industrielle; les prestations pour congés de maternité, de paternité et d'adoption.

Certains membres de la FEC ont aussi droit à une progression salariale accélérée, si elles et ils sont engagés par le collège ou par un autre collège du réseau et que leur

expérience et leur scolarité fixent leur traitement à l'un ou l'autre des quatre (4) premiers échelons.

Par ailleurs, certains facteurs des paramètres de calcul de la charge individuelle (CI) sont modifiés.

Le facteur associé aux heures de préparation (HP) est modifié pour 4 préparations et plus au cours d'une même session. Il passe de 1,3 à 1,9, et ce, pour la durée de la convention collective.

Le facteur associé à l'encadrement et l'évaluation (PES : périodes-étudiants-semaine) est modifié si la valeur du PES est supérieure ou égale à 490 au cours d'une même session. Il passe de 0,4 à 0,5. Par exemple, vous donnez 3 cours de 5 heures à 40 étudiants dans chacun de vos cours. La valeur de votre PES est  $5 \times 40 + 5 \times 40 + 5 \times 40 = 600$ .

Le calcul de la CI pour l'encadrement sera bonifié davantage au cours des 3 années suivantes de la convention, l'ajout de ressources (ETC) étant progressif entre 2011-2012 et 2014-2015. Il débute à 45 ETC et se termine à 203 ETC. Les mesures de bonification seront déterminées à chacune des années en fonction de la valeur de l'ajout.

Pour plus d'informations sur les nouvelles dispositions de la convention collective 2010-2015, nous vous invitons à consulter, sur le site web de la FEC, la foire aux questions, les nouvelles échelles de traitement et la convention collective.

[www.fec.csq.qc.net](http://www.fec.csq.qc.net)

# Je m'évalue... tu m'évalues... il m'évalue...

Comme on l'a entendu au dernier Conseil général de la FEC lors du tour de table sur les nouvelles des cégeps, l'évaluation administrative pose quelques interrogations et crée quelques inquiétudes. Désormais commandée et appliquée par les directions des études dans certains de nos cégeps, elle s'ajoute à l'évaluation effectuée par chaque professeur dans ses cours et peut-être aussi à d'autres niveaux d'évaluation possible comme « l'évaluation par les pairs » qui s'applique déjà chez nous à Sainte-Foy. Trop évaluer c'est comme pas assez, cela peut facilement devenir source de stress important et peut-être à plus long terme avoir des effets néfastes sur la santé physique et psychologique. Par la pression vécue, le « trop d'évaluation » crée plus de crainte que de support et répond à très peu d'atteinte des objectifs qu'il visait, le soutien professionnel.



**Hélène Parent**  
Enseignante au cégep de Sainte-Foy  
hparent@cegep-ste-foy.qc.ca

Est-ce le contexte, le processus, le professorat, le professeur ou les évaluateurs? Toujours est-il qu'il peut exister une inadéquation entre une politique locale d'évaluation des professeurs et son application. (Les politiques existantes varient selon les cégeps, mais parlent habituellement en terme de soutien pédagogique...)

La première étape à regarder est l'amorce même d'une évaluation administrative, celle où on informe le professeur qu'il en fera l'objet. Le professeur, dès ce moment, verra-t-il l'écrit de la demande ou de la plainte? On lui parlera de « souci de confidentialité », évitant de lui en donner l'accès. Pourtant, le maintien de confidentialité vise les personnes n'étant pas concernées par une situation traitée et n'y apportant rien, c'est-à-dire les personnes autres que les plaignants, le professeur et les traitants. La plainte, comme dans la plupart des cas au cégep, ne provient ni d'enfants, ni de personnes sous tutelle, ni de personnes menacées dans leur intégrité physique ou morale et le professeur, en la lisant, respecte la confidentialité professionnelle dans son intégrité. Mentionnons, par simple intérêt de comparaison, qu'au Code civil toute personne a accès à son dossier entier, et « toute personne peut faire corriger, dans un dossier qui la concerne, des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques; elle peut aussi faire supprimer un renseignement périmé ou non justifié par l'objet du dossier, ou formuler par écrit des commentaires et les verser au dossier.<sup>1</sup> »

Si l'évaluation administrative suit une plainte d'étudiants, a-t-on vérifié si une médiation avait déjà été tentée? Est-ce que l'étudiant a au moins vu son professeur et y a-t-il eu recherche de solu-

tion commune? Ensuite et bien entendu, si l'étudiant n'est pas satisfait, s'il ne croit pas avoir été bien écouté ou croit avoir été lésé de quelque façon, il peut acheminer sa plainte à la direction, mais là, y a-t-il eu tentative d'harmonisation?

À partir de l'annonce d'une évaluation administrative, le professeur peut et devrait se référer à son syndicat, pour être accompagné et informé.

En maintenant notre regard sur l'évaluation administrative et autres suivis parallèles, on peut maintenir notre vigilance à ce qu'elle ne devienne pas un traitement en accusation. Un préjugé peut amplifier une difficulté par une analyse « interprétée » des résultats d'évaluation, car dès lors que la plainte est prise en preuve, le biais s'installe.

Poursuivons notre veille sur une autre éventualité. Le professeur aurait effectué les changements attendus, mais l'évaluation aurait fait ressortir d'autres points « perfectibles » : reprendra-t-on l'évaluation sur ces nouveaux éléments, non évoqués au départ? Et encore rebelote? Deux fois, trois fois... Pourtant il est certain que des évaluations « imparfaites » successives atteignent le professeur dans tout son mal-être au travail et, en réaction de protection, de survie, il réagira : il se dissociera du processus en se réfugiant dans une attitude délinquante ou, il enseignera désormais pour que ses étudiants soient « contents », repus d'activités « trippantes » comme de bons clients-étudiants-évaluateurs ou, il s'accablera de plus en plus vers une contre-performance accentuant la perception négative de ses capacités professorales ou... La liste est longue.

Pour effectuer son travail sereinement, le professeur déjà confronté aux regards de ses étudiants et de ses pairs a besoin de sa confiance en ses qualités professionnelles, d'un regard constructif de ses pairs et d'une certitude d'appui de ses supérieurs. Une évaluation basée

sur un préjugé, qui rétrécit la participation de l'évalué installe un stress quotidien, imprègne ses marques qui se transforment pour certains en un congé pour maladie. Advenant une réelle difficulté, si l'on cherche à soutenir le professeur dans sa démarche professionnelle, l'évaluation administrative s'inscrira dans la confiance envers le professeur qui pourra alors, lui, s'investir.

Le processus devrait permettre à



tous d'analyser une situation en utilisant des outils, questionnaires et formulaires adéquats et validés par tous. S'il s'articule comme une surveillance aux conséquences punitives, l'objectif aura peu de chance d'être atteint, surtout à long terme.

\*\*\*

Le processus d'évaluation administrative peut être ouvert et formel. La personne qui effectue une demande ou une plainte est responsable de son geste et en assume la responsabilité, comme tout citoyen. Un écrit éclaircit le propos, lui donne une justesse et une ampleur réaliste, permet la centration sur l'objet d'évaluation et permet à tous de recon-

naître l'adéquation entre cet écrit, l'objet d'évaluation et le résultat attendu.

Un professeur respecté et informé, dans un processus annoncé et maintenu, sera apte à déterminer ses objectifs professionnels, les moyens qu'il se donne pour les atteindre et le temps dont il a besoin. L'évaluation prendra tout son sens de soutien. L'interprétation des résultats quantitatifs et qualitatifs attendus, bien définis autour de la cible ne laisserait place qu'à peu de divergences, aidant le professeur à en prendre lui-même la juste mesure.

Parallèlement, nous devons regarder l'évaluation administrative dans le contexte social interne de chacun de nos cégeps, y incluant ses principes et valeurs; le sens initial donné au professorat, les motifs de l'évaluateur-étudiant et de l'évaluateur-

interpréteur-directeur méritent d'être considérés.

Les syndicats locaux de la FEC se préoccupent de santé mentale et de santé et sécurité au travail et ils cherchent les balises qui permettraient au professeur de recevoir le respect et le soutien dans une démarche d'évaluation, en toute confiance et non en toute crainte. L'arrivée du concept d'évaluation administrative est un nouvel objet dans la mire de certains de nos exécutifs.

Et... À quand le respect du professorat et du professeur dans notre société? À quand l'évaluation des cadres?

<sup>1</sup> Code civil du Québec, article 40

## Prix Nicole-Fortin 2010-2011

### Récipiendaires du Prix Nicole-Fortin 2011

## Un soutien à l'implication étudiante

La FEC-CSQ est fière d'annoncer les lauréats 2011 du Prix Nicole-Fortin visant à soutenir l'engagement social des étudiantes et des étudiants. Comme le mentionne le président de la FEC-CSQ, Mario Beauchemin, « Le soutien de notre Fédération en faveur de l'implication citoyenne s'inscrit à double titre dans notre mission, elle favorise la réussite étudiante tout en sensibilisant le milieu collégial aux enjeux sociaux actuels ».



Le projet du cégep de Sainte-Foy



Le projet du cégep de Drummondville

### Les lauréats

Le projet de protection de l'environnement de Sorel-Tracy vise à déterminer les impacts écologiques des détergents pour véhicules à partir d'une grille d'analyse scientifique qui permettra de mieux informer les citoyennes et les citoyens sur les enjeux écologiques actuels.

Le projet de sensibilisation à la pauvreté et aux injustices sociales du cégep de Drummondville souhaite mener les jeunes à mieux comprendre les conditions de vie des enfants qui subissent la pauvreté au Québec, ainsi qu'à comparer la situation québécoise avec celles du Mexique et de l'Inde.

Enfin, à Sainte-Foy, c'est un projet s'inscrivant dans la semaine interculturelle du cégep qui a été sélectionné. Celui-ci œuvre à la sensibilisation aux enjeux

interculturels par la création d'un pont entre les étudiantes et étudiants du secteur régulier et celles et ceux qui suivent des cours de francisation.

### Le Prix Nicole-Fortin

Nicole Fortin a été militante et conseillère à la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) de 1971 à 2004. Pendant toutes ces années, elle a défendu avec vigueur la nécessité d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la gratuité de la formation collégiale. Elle est décédée en avril 2006.



Le projet du cégep de Sorel-Tracy

# Le cégep de la Gaspésie et des Îles



**Annie Chouinard**  
Porte-parole aux communications et  
conseillère à la convention collective au  
SPECGIG  
anniechouinard@cgaspesie.qc.ca

## Hier...

« En 1965, alors que le ministère de l'Éducation s'apprêtait à organiser à travers le Québec un réseau de collèges publics, à Québec, les fonctionnaires décidèrent qu'il n'y aurait pas de collège public en Gaspésie et que pour mieux instruire la jeunesse gaspésienne, il faudrait la confier au Collège de Rimouski. Les Gaspésiens ont livré une bataille intense pour s'assurer de conserver et développer chez eux le niveau collégial d'enseignement. »<sup>1</sup>

En 1968, après une longue et ardue bataille populaire, le cégep de la Gaspésie vit le jour à Gaspé et permit donc aux jeunes de cette région d'accéder aux études collégiales et ainsi contribuer au développement social et économique de la région.

## Aujourd'hui...

Après plusieurs décennies de scolarisation de la jeunesse gaspésienne, le cégep de la Gaspésie vit aujourd'hui une remise en question de sa survie. Depuis plusieurs années, notre cégep subit une baisse dramatique du nombre de ses étudiants et selon les données statistiques du ministère de l'Éducation, la baisse démographique poursuivra sa descente (de 1998 à 2015, 63 % d'étudiants en moins)<sup>2</sup>. Alors que le Centre de Gaspé offrait de la formation à près de 1100 élèves en 1998, ils sont moins de 600 en 2010-2011 et ils devraient être moins de 400 en 2015-2016. Si la tendance se maintient, le collège ne sera plus en mesure d'offrir un nombre intéressant de programmes de qualité sur son territoire. À Gaspé, la section francophone voit plusieurs de ses programmes en grande difficulté et la section anglophone n'est pour ainsi dire qu'en sursis.

La situation du cégep de la Gaspésie et des Îles n'est pas unique. Plusieurs autres collèges des régions du Québec vont voir leur effectif étudiant diminuer considérablement dans les prochaines années. La variation de la baisse d'étudiants se situe entre 28 et 41 % d'ici 2015 pour les centres d'études de notre collège, et 20 cégeps de région sur un total de 49 verront baisser leur effectif de plus de 15 %.

## Le collège comme moteur de développement...

Le collège est une institution essentielle au développement de la région tant sur le plan social qu'économique. Il va sans dire que sa présence sur le territoire permet aux jeunes de la région de poursuivre leurs études supérieures sans avoir à quitter cette dernière, ce qui est



Le cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé

essentiel au maintien d'un tissu social de qualité et d'une vitalité économique certaine.

Il faut dire que le budget annuel du collège totalise plus de 25 millions de dollars et que les étudiants qui le fréquentent dépensent des milliers de dollars annuellement dans la région. D'ailleurs la baisse d'effectifs étudiants qui perdure depuis plusieurs années représente, pour la région, une perte économique considérable. Seulement pour le Centre de Gaspé, la perte cumulée dans l'économie de Gaspé représente près de 37 M\$ (depuis 2002-2003) et près de 6 M\$ pour l'année 2010-2011 seulement<sup>3</sup>.

Le cégep est également un employeur de premier plan dans notre région. Les diminutions successives de la masse salariale des employés (équivalent temps complet [ETC], enseignants et personnels de soutien du Centre de Gaspé), dues principalement à la baisse des effectifs étudiants, représentent depuis 2006 tout près de 10 M\$ de moins dans l'économie de la ville<sup>4</sup>.

Également, par ses infrastructures et les services offerts, le collège permet d'améliorer considérablement la vie sociale, culturelle et sportive du milieu tout en permettant un développement technologique important qui a des répercussions majeures sur le développement économique et social (Centre collégial de transfert de technologie en pêche – Centre collégial de transfert de technologie en éolien) de toute la région.

## L'avenir...

La situation est inquiétante et, afin d'être en mesure de demeurer un moteur du développement socio-économique régional, le collège doit être en mesure de poursuivre sa mission première : offrir des

programmes diversifiés et de qualité aux jeunes de la région. La situation actuelle relative à la baisse démographique fragilise considérablement notre collège et pourrait même conduire à sa perte.

Depuis 2006, les enseignants du cégep à Gaspé sont sensibilisés par la question et font des pressions politiques diverses. Tout y est passé : rencontres, conférences de presse, pétition, lettres aux ministres et aux députés, publicités dans les médias...

Nous sommes aujourd'hui en 2011, la situation vécue par Gaspé tend à se transposer aux autres collèges des régions du Québec et le message du ministère de l'Éducation face à la survie des collèges de régions est le même : le ministère comprend, soyez patients...

Pourtant, des solutions existent, il ne manque que la volonté politique pour les mettre en application et ainsi redonner un souffle de vie aux régions.

Est-ce que les Gaspésiens devront se lever pour livrer, une fois de plus, une bataille intense afin de s'assurer de conserver et développer chez eux des études supérieures? Il est plus qu'évident que la réponse est oui... mais cette fois-ci, nous devons livrer la bataille ensemble. Toutes les régions seront touchées un jour ou l'autre par un désengagement de l'État québécois face à ses régions et il faut garder à l'esprit que la Gaspésie n'est pas que le joyau des Gaspésiens, elle est le joyau de tous les Québécois!

- 1 Site Cégep de la Gaspésie et des Îles, [www.cgaspesie.qc.ca/fr/index11728.php](http://www.cgaspesie.qc.ca/fr/index11728.php), visité le 12 avril 2011.
- 2 Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, Données statistiques disponibles sur le site internet de MELS, mai 2010.
- 3 Estimation basée sur les données du MELS, Aide financière aux études 2010-2011.
- 4 Estimation basée sur les données du MELS et du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

## Cégep de la Gaspésie et des Îles ou Porte-étendard de la dévitalisation des régions ressources



**Luc Méthot**  
Enseignant en Technologie forestière au  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Trésorier au Syndicat du personnel enseignant du  
Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé (SPECGIG)  
lmethot@cgaspesie.qc.ca

Voilà bien un rôle peu enviable parmi la cinquantaine de cégeps du réseau collégial au Québec. Mais, cette réalité, celle de la baisse démographique des régions, est sur le point de franchir un nouveau cap dans le tourbillon des dommages qui affaiblit de plus en plus le Québec rural et, selon notre analyse, le Québec tout entier; celui d'un cégep agonisant. Bien que

le cégep de Gaspé soit le plus frappé présentement, d'autres connaîtront des baisses de plus de 20 % de leur clientèle étudiante d'ici 2015. En voici quelques-uns : Centre Matapédia, Shawinigan, La Pocatière, Thetford-Mines, Matane, Mont-Laurier, Baie-Comeau, Chicoutimi, Jonquière, Saint-Félicien, Chibougamau, Valleyfield, Alma et cette liste n'est pas exhaustive. Les écoles primaires ferment, c'est bien triste. Mais plus on en ferme, plus on s'y fait. Comme le disait si bien Jean Chrétien : « Que voulez-vous? »

Vu à vol d'oiseau, imaginez un mouvement de masse, des billes de fer attirées au centre par un aimant puissant, les grandes cités. Ces billes, ce sont nos enfants, nos jeunes qui partent et qui ne reviennent plus. Nous revendiquons le droit de protester face à la plus complète indifférence des élus et qui en ajoutent, comme si cela n'était pas assez. Exemple éloquent : « 300 M\$ pour agrandir et **construire des écoles...** cette décision vient apporter **une solution à la hausse démographique** dans plusieurs régions et, par conséquent, de l'effectif scolaire, qui se poursui-

vra au cours des prochaines années.<sup>1</sup> ». Et pendant ce temps, on lit dans le site Web cyberpresse du 11 avril, en gros titre « **La baisse démographique dans l'Est-du-Québec menace 17 écoles.** » Nous demandons à tous les membres du corps enseignant de la FEC d'être ni plus ni moins que la conscience populaire pour un Québec riche de ses régions, de la ruralité. Car « elle est dépositaire de patrimoine. Elle correspond aux idéaux de grands espaces et de liberté qui ont porté notre collectivité depuis les débuts. Elle symbolise le rapport direct aux autres et à la nature, un ancrage dans la stabilité au sein d'un monde changeant, permettant la transmission des valeurs et des pratiques d'une génération à une autre. Elle transmet une volonté d'habiter le territoire qui se fonde sur l'engagement et sur la capacité des populations rurales à contribuer à relever les défis auxquels elles font face.<sup>2</sup> » Que voulons-nous?

- 1 Dave Leclerc. Attaché de presse de la ministre. MELS. 6 avril 2011.
- 2 Extrait de la « Politique nationale de la ruralité 2007-2014 ».

### L'ENJEU EXPRESS

Volume 5, Numéro 3  
Mai 2011

Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1L 6P3  
Téléphone : 514 356-8888  
Télécopie : 514 354-8535  
Courriel : fec@csq.qc.net  
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Hubert Forcier  
Comité de rédaction : Pierre Girouard  
et Hélène Parent  
Secrétariat : Nathalie Hodge  
Design graphique : Denis Bernard

Responsable de la production  
scripto-visuelle : Louissette St-Gelais  
Impression : Imprimerie Budget  
Tirage : 2800 exemplaires  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale  
du Québec

**Fédération  
des enseignantes  
et enseignants  
de CEGEP (CSQ)**